

Commune de Manoncourt-en-Woëvre – Compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2016

Tous les conseillers présents sauf Damien Bouvier excusé (procuration donnée à Chantal Pierson)

Comptes administratifs 2015 et budgets 2016.

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2015 (général communal et service de l'eau) sont présentés au conseil municipal qui les approuve à l'unanimité.

Le conseil municipal vote ensuite à l'unanimité le budget général communal et le budget du service l'eau pour 2016, après présentation des propositions du maire.

Compte administratif 2015	dépenses	recettes	excédents
Général Fonctionnement	99 220.18	173 439.25	Excédent reporté 53 609.58
Général Investissements	66 463.33	52 093.84	Reste à réaliser 6 240.00 Déficit d'investissement reporté 14 396.49
Eau Fonctionnement	37 153.38	23 787.24	Excédent reporté 2 008.27
Eau Investissements	7 050.16	41 653.96	Excédent reporté 34 715.09

BUDGETS 2016	dépenses	recettes	
Général Fonctionnement	154 173.00	154 173.00	
Général Investissements	78 873.00	78 873.00	
Eau Fonctionnement	27 853.41	27 853.41	
Eau Investissements	49 818.91	49 818.91	

(pour plus de détails, comptes et budgets sont consultables en mairie)

Subventions :

A l'établissement du budget 2016, le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

Centre Brancion – Association le Toulais Nord Familial : 500 € / Radio Déclit : 50 €

Le conseil municipal pourra étudier d'autres demandes ultérieures.

Taux des taxes :

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes communales pour 2016 qui sont de :

Habitation : 10.54 % - Foncier non bâti : 16.41 % - Foncier bâti : 10.70 %

Programme d'action en forêt communale

L'ONF propose des travaux sylvicoles sur la parcelle 3 pour un coût estimé de 3 800 € HT. La proposition est votée à l'unanimité.

Prévisions des travaux pour 2016 : (global de 45 279 €)

Les travaux prévus au budget investissement sur 2016 : Parcelles boisées achetées en 2015 (payées en 2016) - Mise aux normes accès salle communale - Aménagement du cimetière - Eclairage public rue du petit étang (passage en basse consommation) - Complément des illuminations de Noël (guirlandes en leds) - Panneaux de signalisation - Numérotation maisons - Toiture grange communale - Travaux sylvicoles parcelle 3.

Proposition de convention d'occupation du domaine public avec le département

Le conseil départemental propose de replanter autant d'arbres ou arbustes que ceux abattus le long des routes. Il propose aux communes de mettre à disposition des espaces par convention, charge ensuite aux communes à entretenir ; la commune prend la suite pour l'entretien (arrosage, désherbage manuel ou mécanique, taille...)

Nous adhérons au projet pour la création d'un verger et/ou prolongation de la haie de charmes autour du terrain de foot.

Demande de subventions :

Le conseil municipal autorise le maire à déposer des demandes de subventions pour la toiture du local technique communale et la salle communale auprès de la région et du département (en complément des dossiers déjà demandés)

Recettes de subventions : sont accordés à ce jour par les sénateurs 1300 € et 2000 € respectivement pour la salle communale et le cimetière ; EDF versera 292.95 € pur l'éclairage public. Les autres subventions ne sont pas encore connues.



Affouages :

Deux pétitionnaires ne se sont pas présentés. Une des deux portions a été affectée à un affouagiste particulièrement mal servi, la seconde est conservée et sera exploitée une autre année. Le chêne déraciné dans une parcelle voisine sera vendu ultérieurement et le bouquet mis au prochain affouage.

La commission bois va venir cuber les tas prochainement. Comme prévu dans le règlement, les factures seront établies et remises aux pétitionnaires, le bois ne pourra être enlevé qu'après paiement et quand la météo le permettra (préservation des chemins et des parcelles boisées)

Questions diverses :

- Aménagement du carrefour RD 611 / RD 10A (Avrainville-Villey) : le carrefour a été classé parmi les 8 points noirs du département, avec demande prioritaire pour pose de radars leurres, suite à une réunion en sous-préfecture.
- Compteurs ERDF Linky : tous les compteurs électriques, qui sont propriétés des collectivités locales par le biais du SDE54 (syndicat d'électricité 54) seront changés par ERDF (particuliers, entreprises, collectivités) entre janvier et juin 2018, sans changement dans les contrats signés.
- Proposition de mise en place d'une « boîte à lire » par Manoncourt en Action : Il s'agit de déposer dans cette « boîte » des livres ou revues pour que d'autres puissent les lire et d'en emprunter d'autres.
Le conseil municipal accepte et la localisation de la « boîte à livres » pourrait être près de l'abribus.

Mémoire du village : un habitant de St Malo a fait parvenir en mairie quelques photos du village de 1900 et 1902 – elles sont consultables en mairie.(elles seront mises prochainement en ligne sur le site internet de Manoncourt)

Objet trouvé : un récipient rond de marque « tupperware » blanc de 2 l. environ a été déposé dans un pot de fleurs devant la mairie dans un sac plastique il y a plusieurs semaines ; peut-être un animal domestique l'aura t'il emprunté ? Le propriétaire peut venir le rechercher en mairie.

Point d'apport volontaire : les bacs ne sont pas des poubelles géantes ; n'y déposer que les éléments recyclables et pris en charge par la CCT. Lorsque le tri est mal fait, toute la collectivité est pénalisée car le contenu du bac est refusé à l'arrivée et il faut repayer le traitement en décharge. Ce qui fait augmenter le coût global de l'enlèvement des déchets.

Comité 54 ligue contre le cancer : le traditionnel passage des motards pour l'opération « une rose, un espoir » passera au village le samedi 23 avril entre 9h et 9h30. Merci de leur faire bon accueil.

Les beaux jours arrivent, les entretiens d'espaces verts reprennent de façon régulière, les motos et quads sont de sortie, les chevaux aussi :

Rappel de la réglementation sur les bruits de voisinages et horaires de tonte (arrêté préfectoral) :

les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures ; les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ; les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Rappel du respect élémentaire du voisinage et de la circulation :

- les quads et motos doivent en tout lieu respecter le code de la route ; les conducteurs doivent porter les tenues adéquates et surtout porter le casque ; le chemin des paquis n'est en aucun cas un lieu de course ou d'entraînement ni une aire de jeu pour ces engins. Les riverains doivent être respectés, surtout les enfants qui se déplacent. Cette remarque est valable pour toutes les rues du village.

- lors de promenades équestres, les chevaux perdent parfois leurs crottins sur la voie publique devant les maisons ; les cavaliers voudront bien faire le nécessaire pour que les riverains ne soient pas incommodés.

Sont rapportés régulièrement en mairie :

- « les voitures circulent trop vite dans le village », plus particulièrement rue du petit étang et chemin des paquis.
- « raz le bol des chiens qui traînent, on ne peut plus sortir »

Chacun de nous a le devoir de respecter son environnement et le devoir de ne pas entraver la libre circulation des autres ; tout le monde doit pouvoir se déplacer sans danger ni crainte.

Soyons tous vigilants à nos propres façons de faire.

